



CHARTRE QUALITE DU CENTRE ACTION AVENIR FORMATION

Cette charte a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualité des prestations de bilan de compétences. En adoptant cette charte, AAF exprime sa volonté de garantir la qualité des services que nous proposons.

Le bénéficiaire est acteur de son bilan et le centre de bilan met tout en œuvre pour qu'il le soit pleinement.

1. Proposer l'accompagnement d'un référent unique en entretien individuel pendant toute la durée du bilan de compétences.
2. Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
3. Engager avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
4. L'informer de façon claire et précise sur le centre de bilan, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement du bilan, l'aider à préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche et le mettre en contact avec le ou les conseillers qui l'aideront à réaliser son bilan.
5. Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme exploitable sur le marché du travail.
6. Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
7. Élaborer avec le bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il est l'unique propriétaire de ce document qu'il pourra communiquer ou non à des tiers.
8. Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et proposer un suivi de bilan de compétences dans les mois qui suivent.
9. Respecter le code de déontologie et la réglementation relatifs au bilan de compétences et notamment la confidentialité des informations recueillies tout au long du bilan.
10. S'entourer de conseillers bilans expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes. Faciliter la formation ou l'information de son personnel afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.

En tant que Conseiller Bilan de Compétences AAF, je m'engage à respecter cette charte.

Fait à Roissy en France, le
Nom et Qualité du signataire

*Georgel Nathalia
Directrice adjointe*

Signature + Cachet

Action • Avenir • Formation
5, chemin de la dime
95700 Roissy-en-France
Siret 429 054 588 00018 - APE 9499 Z



